



LOI PEILLON = ÉCOLE INCLUSIVE => MORT PROGRAMMÉE DES SEGPA !

Des groupes de travail sur les SEGPA se sont tenus dans le cadre de la réflexion menée par le Ministère de l'Éducation Nationale sur les missions des enseignants. Il s'agit là de l'acte II de la reformation de l'École orchestrée par l'ancien ministre Peillon après la publication de sa loi de refondation.

Il faut tout d'abord se rappeler que la loi Peillon réaffirme le collège unique et ainsi le fait que chaque jeune collégien doit quitter celui-ci en possédant le socle commun des compétences. Rien que cela fait peser une menace sur la structure des SEGPA.

De plus l'article 1 de la loi PEILLON affirme le principe d'une école inclusive c'est-à-dire l'insertion pour tous les jeunes, le droit à la scolarisation. Par ailleurs, il est établi un cycle commun aux 2 années finales de l'école primaire et à la première année de collège. Cela interroge sur la procédure d'orientation et le rôle de la CDOEA (Commission d'Orientation vers les Enseignements Adaptés).

Enfin l'article L.311-7 du code de l'éducation dispose désormais que le redoublement soit exceptionnel. C'est s'interroger sur la durée de la réglementation actuelle qui prévoit que seuls les élèves ayant 1 an de retard sont admis en SEGPA.

Ces constats sont très alarmants, surtout si on ajoute que depuis 2006 les effectifs de SEGPA ont fondu de plus de 10 % pour que de plus de 100 000 élèves, on passe à la rentrée 2013 à 86 402 élèves. Cette baisse a pourtant largement été conditionnée par le Ministère de l'Éducation Nationale avec la fermeture de 311 divisions et de 19 établissements rien qu'entre 2010 et 2013.

Les propositions sur le nouveau fonctionnement des SEGPA et les missions des personnels atteignent la phase critique. Ainsi les SEGPA devraient s'ouvrir pour les moments communs avec les autres élèves du collège. C'est la proposition du parcours individuel plus inclusif pour favoriser ce qu'appellait le Ministre « des retours progressifs » dans la voie ordinaire même s'il soulignait « chaque fois que c'est possible ».

Quant aux personnels dans ces SEGPA plus inclusives, il ne sont ni plus ni moins qu'en voie de disparition avec la mutualisation des services par des échanges de services à travers une organisation moins cloisonnée.

Enfin cerise sur le gâteau, il est remis en cause la certification complémentaire du 2CA-SH.

En résumé, le **SNETAA-FO** ne peut voir dans ces projets qu'une mise à mort progressive des SEGPA et un remplacement des PLP par des professeurs des écoles.

Caricatural diront certains, mais justement ! c'est à nous de nous opposer à ces projets destructeurs des SEGPA et de la place notamment que doit y avoir l'Enseignement Professionnel, remédiateur des difficultés de ces jeunes. Le combat contre la politique destructrice du Ministère pour casser et supprimer les SEGPA guidée par la récupération de milliers de postes, doit être mené avec vigueur.

**LE SNETAA-FO NE LAISSERA PAS FAIRE ET AVEC VOUS IL SE BATTRA
POUR QUE LES SEGPA DEMEURENT UNE ÉTAPE POUR DES JEUNES
EN DIFFICULTÉ VERS LA VOIE DE LA RÉUSSITE
ET UNE ORIENTATION EN CAP.**

DES SEGPA DÉPROFESSIONNALISÉES

Elle a commencé avec l'interdiction pour les élèves d'utiliser les machines (circulaire du 26 août 2006). La réalisation des objets techniques motivant les élèves n'existe plus ; il n'est plus possible de développer leur autonomie, savoir-être qu'il faut pourtant évaluer en SEGPA, ni de leur donner les moyens de s'émanciper ! Par ailleurs, cette déprofessionnalisation a eu pour effet néfaste la constitution de « champs professionnels » au détriment de l'enseignement professionnel disciplinaire.

Pour le SNETAA-FO, la raison d'être de la SEGPA passe par la remédiation apportée aux jeunes en difficulté par la mise en œuvre d'une pratique professionnelle ; pour garantir ces acquis, il faut des enseignants formés, des PLP exerçant dans leur seule discipline de recrutement.

LE « DISPOSITIF » SEGPA

La Loi de refondation de l'École, dite Loi Peillon, crée une école inclusive, ce qui conduit notamment les publics habituellement dirigés en SEGPA, à se retrouver « mêlés » aux effectifs des autres classes. De plus, elle instaure un cycle CM2-6^{ème} et réaffirme le collège unique ainsi que l'acquisition du socle commun des connaissances et des compétences.

La création d'un cycle CM2-6^{ème} entraînerait la disparition de la 6^{ème} SEGPA. En plus, la Loi Peillon prévoit le non-redoublement alors que pour entrer en SEGPA, il faut un an de retard !

Le **SNETAA-FO**, avec sa fédération la FNEC-FP-FO, a voté contre cette loi, à la différence du SE-UNSA, du SGEN-CFDT qui ont de concert voté pour, et à la différence de la FSU qui par son abstention a contribué à l'adoption de ces mesures.

L'école inclusive conduit à l'éclatement de la SEGPA car celle-ci risque de ne plus être une structure réelle mais un dispositif virtuel, dissout dans un ou plusieurs collèges, utilisé au bon vouloir de l'administration pour faire face à l'échec scolaire et

non à la difficulté scolaire des élèves. En effet, la SEGPA deviendrait une sorte de « réceptacle », à l'effectif variable, accueillant des élèves toujours différents puisqu'ils seraient temporairement extraits des autres classes dès que le besoin s'en ferait sentir, alors que les élèves originellement inscrits en SEGPA, seraient à leur tour « inclus », donc parsemés dans les autres classes du collège, à la charge de tous les collègues, quel que soit leur corps, qui ne sont pas forcément préparés et formés à l'accueil de ce public.

Des expérimentations allant dans ce sens sont déjà en cours, dans l'académie de Lille par exemple ou celle de Créteil ; d'ailleurs, cette dernière a d'ores et déjà supprimé le RNE des SEGPA : les SEGPA n'existent réglementairement plus et un PLP ne peut donc plus y être affecté !

Pour le SNETAA-FO, la SEGPA doit demeurer au sein d'un collège en tant que structure à part entière. Son effectif doit être stable dans l'intérêt de l'élève car il n'est pas possible de mettre en place une pédagogie efficace si l'élève ne s'inscrit pas dans un cadre lui-même stable, même si

cela n'empêche en rien certains décroisements.

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES EN SEGPA

Tous les collègues s'accordent à dire que les conditions de travail se sont dégradées depuis plusieurs années dans les SEGPA. Cela tient essentiellement aux publics qu'elles accueillent : alors que les SEGPA devraient être la structure pédagogique des seuls jeunes en difficulté scolaire, elles deviennent la structure d'accueil des élèves ayant des troubles de comportement graves et persistants ou des élèves en situation de handicap. À cette question viennent se greffer les fermetures régulières de structures, les moyens alloués en constante baisse...

Tout concourt à stigmatiser toujours plus les SEGPA et à leur faire perdre de leur efficacité, à les éloigner de leurs missions originelles.



Or la nouvelle réglementation conduirait à entériner ces évolutions toujours plus éloignées de la vocation de la SEGPA.

Les enfants déjà en souffrance, encore moins leurs familles, n'ont besoin ni de cela, ni du leurre d'une insertion sans garantie !

La SEGPA a son utilité et l'a démontrée, mais elle doit être valorisée !

Le SNETAA-FO exige la rénovation globale des ateliers et leurs équipements mais aussi des moyens supplémentaires pour des structures réservées à l'accueil des publics qui en temps normal n'échoient pas à la SEGPA, comme les IME, les IMPro... Les SEGPA fermées depuis plusieurs années doivent être rouvertes et les capacités d'accueil augmentées, dans le respect des effectifs maximum (8 en enseignement professionnel et 16 en enseignement général) sans double niveau.

Les élèves de SEGPA doivent aussi pouvoir poursuivre leur scolarité : l'accueil en CAP est une solution.

LES MISSIONS ET LE STATUT MENACÉS

Si la SEGPA devenait un « dispositif » et perdait sa qualité de « structure », le service des enseignants PLP, PE subirait de profondes modifications, entraînant le partage d'une même classe entre plusieurs collègues d'une même discipline (travail en barrette), l'échange de services, les emplois du temps modifiables... ce qui est tout à fait incompatible avec le statut de PLP. Or la Loi Peillon prévoit justement de redéfinir les missions des enseignants en « décloisonnant » par exemple l'organisation des établissements. C'est précisément ce que prône le *think tank* Terra Nova en suggérant un corps unique de la maternelle au collège ; c'est le même corps unique des enseignants que le SE-UNSA et le SGEN-CFDT souhaitent, tout comme finalement la FSU.

Le SNETAA-FO est contre le corps unique des enseignants et défend depuis toujours le statut particulier des enseignants PLP, PE... Tous les corps d'enseignants sont concernés par cette modification funeste des SEGPA, tant les PLP que les certifiés et les professeurs des écoles !

Par ailleurs, le recours aux contractuels dans les SEGPA s'intensifie, ce qui, en définitive, ne vient pas en contradiction avec le sort que le Ministère de l'Éducation nationale veut faire subir aux SEGPA : plus de précarité, plus de paupérisation, plus de personnels corvéables à merci et moins protégés...

Le SNETAA-FO exige le recrutement de PLP par concours, en nombre suffisant, pour couvrir les besoins dans toutes les disciplines.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La certification 2CA-SH des personnels intervenants en SEGPA est elle aussi remise en cause dans les groupes de travail, tout comme le sont la CAPA-SH ou la qualification de directeur de SEGPA.

Le SNETAA-FO exige que ces formations soient maintenues et accessibles au plus grand nombre ; il exige des directeurs de SEGPA partout et une ligne budgétaire identifiée !

La SEGPA est une structure qui réussit pour autant qu'elle demeure dans sa mission : la remédiation aux difficultés des élèves par l'acte professionnel !

Seuls les élèves en difficulté d'apprentissage grave et persistante doivent être recrutés, dans le respect de la circulaire de 2008.

Le statut de l'enseignant en SEGPA doit être reconnu et revalorisé !



Du 27 novembre au 4 décembre

LE SNETAA-FO SE MOBILISERA POUR LA DÉFENSE DES SEGPA TELLES QU'ELLES DOIVENT EXISTER DEPUIS LEUR CRÉATION !

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, COLLÈGUES DE SEGPA, COLLÈGUES DES COLLÈGES ET DES LYCÉES PROFESSIONNELS !

Extraits de la fiche 1 « Une nouvelle dynamique pour l'action des SEGPA », document rédigé par le Ministère de l'Éducation nationale pour le groupe de travail sur la SEGPA

« Depuis 2006, on assiste à une baisse des effectifs de près de 10 % en SEGPA. Cette baisse d'effectifs a conduit à fermer des SEGPA (entre 2010 et 2013, 19 établissements et 311 divisions ont été supprimés) » (I. Contexte et enjeux).

« [...], son article 1^{er} [celui de la Loi Peillon] affirme le principe d'école inclusive » ; « La loi instaure également un cycle commun aux deux années finales de l'école primaire et à la première année de collège. Il convient de s'interroger sur la façon dont le dispositif d'enseignement adapté peut s'articuler avec ce nouveau cycle de consolidation. La procédure d'orientation des élèves doit donc prendre en compte cette évolution » ; « Enfin, l'article L.311-7 dispose désormais que le redoublement ne peut être qu'exceptionnel. Actuellement la réglementation des SEGPA prévoit que ne peuvent y être admis que les élèves ayant un an de retard. Il convient donc de repenser la pertinence de cette condition d'accès au dispositif » (II. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République).

« La procédure d'orientation doit reposer sur des critères d'acquis scolaires et être révisée pour tenir compte des nouveaux cycles d'apprentissage et d'enseignement, notamment avec le cycle de consolidation » (III. Pistes de travail pour l'évolution des SEGPA, a. Redéfinition de la procédure d'orientation des élèves).

« Des parcours individuels et plus inclusifs sont possibles pour les élèves, afin que la SEGPA ne soit pas perçue comme une filière. Un fonctionnement en dispositif, sur le modèle de celui des ULIS, est une option à étudier, afin de favoriser des retours progressifs dans la voie ordinaire, à chaque fois que c'est possible » (III. Pistes de travail pour l'évolution des SEGPA, b. Fonctionnement des SEGPA).

« Une organisation moins cloisonnée et des échanges de services, voire des interventions conjointes, sont bénéfiques à l'ensemble des professionnels et à tous les élèves » (III. Pistes de travail pour l'évolution des SEGPA, c. Missions des personnels).

« Ces deux formations [formation spécialisée des enseignants du premier degré et 2CA-SH] ne correspondent plus aujourd'hui aux besoins des enseignants, ni au public scolarisé dans les SEGPA [...] » (III. Pistes de travail pour l'évolution des SEGPA, d. Formation des personnels).

Extraits de la circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014 portant sur la préparation de la rentrée scolaire 2014

« Une réflexion vient d'être engagée pour les Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Elle s'appuie sur la spécificité de ces structures et de leurs enseignants pour renforcer les acquis des élèves en favorisant leur inclusion dans le collège. La promotion d'une école inclusive pour mieux scolariser les élèves en situation de handicap est poursuivie » (II - Combattre les inégalités tout au long de la scolarité, 4. Mieux aider et accompagner les élèves qui en ont le plus besoin).

« À l'école élémentaire et au collège, l'évaluation se réfère notamment aux compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour être en cohérence avec les exigences de l'école, tout en tenant compte des rythmes d'apprentissage de l'élève » (Annexe 3, 3 - Privilégier une évaluation positive et bienveillante favorisant la réussite de tous les élèves).

« Une réflexion vient d'être engagée pour les Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Elle s'appuie sur la spécificité de ces structures et de leurs enseignants pour renforcer les acquis des élèves en favorisant leur inclusion dans le collège » (Annexe 12, 2 - Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves, 1. Les Segpa).

